



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**  
64 240

**Arrêté interdisant le stationnement au droit du chantier, et  
réglementant la circulation sur la VC n°42 dite Chemin de  
Paoueta N° A88-2022**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,  
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation suite au rétrécissement de la chaussée sur la VC n°42 dite chemin de Paoueta, **du lundi 1<sup>er</sup> août 2022 jusqu'au vendredi 12 août 2022 inclus de 8h à 17h30**, pour des travaux de déplacement de la canalisation de l'eau potable pour le compte de la CAPB.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Les travaux de déplacement de la canalisation de l'eau potable sur la VC n°42 dite chemin de Paoueta pour le compte de la CAPB sont prévus sur la VC n°42 dite chemin de Paoueta, de 8h à 17h30.

Par conséquent, le stationnement sera interdit au droit du chantier et la circulation sera réglementée manuellement en raison du rétrécissement de la chaussée, du lundi 1<sup>er</sup> août 2002 jusqu'au vendredi 12 août 2022 inclus.

**ARTICLE 2 :** La société DUHALDE, représentée par Mr Jean-Marc GACHEN, 64480 USTARITZ effectuant les travaux, sera chargée de mettre en place les panneaux appropriés pour la signalisation et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**ARTICLE 3 :** Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren.
- La société DUHALDE d'Ustaritz
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 28 juillet 2022

Le Maire,  
Fabienne AYENSA

